



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 23 AVRIL 2018

n°21-2018

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018/2021

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **LUNDI 23 AVRIL 2018 à 16 heures** à **SAINT-LO au pôle hippique** (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 avril 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Mme Florence MAZIER

M. Jean-Manuel COUSIN

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère régionale, 1^{ère} vice-présidente du SMPH,

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseiller départemental, Président du SMPH

Conseiller départemental, 4^{ème} vice-président du SMPH

Conseiller départemental

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo, 2^{ème} vice-président du SMPH,

Maire de Saint-Lô, 3^{ème} vice-président du SMPH

Conseillère municipale de Saint-Lô

Suppléant

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Gilles QUINQUENEL

M. Jean-Manuel COUSIN

(pouvoir à Mme Florence MAZIER)

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

(pouvoir à M. Jean-Claude BRAUD)

Président de Saint-Lô Agglo

Conseiller régional

Conseiller départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6-2018 du 14 février 2018 prévoyant notamment la création d'un groupe de travail composé du président, des 4 vice-présidents et d'administratifs des 4 collectivités, ayant pour mission d'approfondir les éléments déjà existants dans le schéma directeur 2018/2020 et notamment la durée d'étalement des travaux liés à des projets (3 ou 4 ans) et la priorisation des actions en fonction de leur capacité à dégager de la marge supplémentaire afin de maintenir le montant maximal de cotisations statutaires (650000€/an)

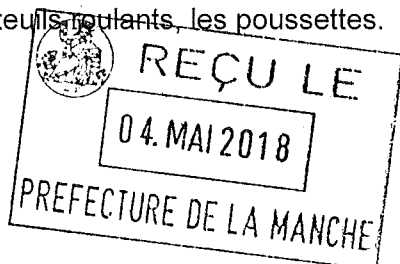
Vu les conclusions du groupe de travail, réuni le 12 mars 2018 proposant de porter la durée du PPI à 4 ans, en priorisant les travaux comme suit :

ANNEE		TRAVAUX	MONTANT	OBSERVATIONS
2018	Investissement liés aux projets	carrière de travail pour les cavaliers du site	300 000,00 €	Travaux à réaliser en priorité pour avoir un meilleur taux de remplissage des boxes le plus vite possible. Objectif : atteindre 80 % en 2020 contre 57 % actuellement
		Pavillon Toulalan	40 000,00 €	Permettre aux 3 artistes intéressés de s'installer dans les meilleurs délais
		manège de la Gourmette	30 000,00 €	Nécessité de refaire le sol dans les meilleurs délais
		Travaux complémentaires 2017	30 000,00 €	
		<i>Sous-Total</i>	400 000,00 €	
	Investissements courants	<i>Sous-Total</i>	100 000,00 €	
		TOTAL 2018	500 000,00 €	
2019	Investissements liés aux projets	boxes dans enceinte	250 000,00 €	
		Bâtiment de stockage pour matériel	150 000,00 €	
		<i>Total</i>	400 000,00 €	
	Investissements courants	<i>Sous-Total</i>	100 000,00 €	
		TOTAL 2019	500 000,00 €	
2020	Investissements liés aux projets	Ecurie 6	400 000,00 €	Le Département travaillant sur un hébergement de qualité, il est proposé de reporter les investissements sur l'écurie 6 en 2020 de façon à l'intégrer dans un projet global et à en faire une véritable salle de séminaire à louer.
	Investissements courants	<i>Sous-Total</i>	100 000,00 €	
		TOTAL 2020	500 000,00 €	
2021	Investissements liés aux projets	Manège de la Gourmette	300 000,00 €	
		Ecurie 4	100 000,00 €	
		<i>Sous-Total</i>	400 000,00 €	
	Investissements courants	<i>Sous-Total</i>	100 000,00 €	
		TOTAL 2021	500 000,00 €	

étant précisé que les travaux nécessaires au niveau de la chaussée, des sanitaires seraient réalisés dans le cadre des investissements courants prévus annuellement (100 000 €/an).

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents, valide le plan pluriannuel d'investissement pour une durée de 4 ans (2018/2021). L'accent est également mis sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité du site extérieur du pôle hippique pour les fauteuils roulants, les poussettes.



Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,


André DENOT